

Crédits sociaux interministériels pour 2006



Attention aux illusions

Le budget 2005 avait été qualifié de catastrophique et avait rompu le dialogue social au sein du CIAS. Pour la CGT, il reflétait les premières phases de la mise en œuvre des réformes conduites sur fond de réduction drastique des dépenses publiques.

Le projet de loi de finances 2006 continue naturellement sur cette lancée. En affichant 26,20% d'augmentation globale des crédits en comparaison du budget 2005, il essaie de faire illusion.

Derrière les chiffres... des changements de fond

Les crédits inscrits au PLF 2006 (67 838 286 M) sont encore très loin d'atteindre ceux de 2004 (121 301 238 M), les aides à l'amélioration de l'habitat des retraités et les possibilités de réserver des berceaux en crèche collective supprimées en 2005 ne retrouvant pas le chemin budgétaire.

Certes en application de la nouvelle architecture budgétaire, la présentation des crédits est différente mais l'arbre ne cache pas la forêt. La première année de mise en exercice de la nouvelle loi organique des lois de finances (LOLF) est utilisée pour restructurer l'action sociale. Tout l'édifice de l'action sociale est attaqué.

En s'appuyant sur les vœux de quelques organisations syndicales et employeurs publics, il voudrait donner l'illusion de favoriser les prestations individuelles, mais là encore il s'agit d'un affichage car si les crédits 2006 comparés à 2005 génèrent une augmentation de 29 %, ils suivent à peine le coût de la vie (+ 5%) comparés à ceux de 2004.

Plus déstructurant encore, les prestations individuelles que la Fonction Publique entend développer, privilégient une insertion dans la logique des mesures gouvernementales (loi BORLOO) au lieu de s'appuyer sur les besoins sociaux de tous les personnels et sur les garanties que les représentants ont pu gagner, à

l'exemple du Titre Emploi Service.

- ◆ Le Chèque Emploi Service Universel qui fusionne le chèque à domicile et le titre emploi service serait le remède miracle concernant les aides à la personne et à la garde des enfants.
- ◆ L'accès à un logement serait aidé dans le cas d'une mobilité dont on se doute qu'elle serait plus forcée que choisie.

Il serait par ailleurs financé par des transferts de crédits interministériels au détriment de la réservation collective de logements sociaux.

Ce glissement va de pair avec l'abandon du service public et la remise en cause des garanties collectives des personnels.

La réorientation de la politique d'action sociale entend accompagner, voire être au service, de la gestion des ressources humaines, de la décentralisation, de la déconcentration régionale, des restructurations....

CREDITS SOCIAUX INTERMINISTERIELS

Projet de loi de Finances		2004	2005
Chapitre	intitulé		
33-94 art. 20	Sections Régionales Interministérielles	1 524 490	1 524 490
actions individuelles			
33-94 art. 30	AIP/PIP aide et prêt à l'installation des personnels de l'Etat	2 849 558	1 829 752
33-94 art. 30	AMD allocation de maintien à domicile	18 727 295	15 227 295
33-94 art. 30	AAHR amélioration de l'habitat des retraités	1 329 794	0
33-94 art. 30	Chèques-vacances	35 649 260	30 649 260
Total art. 20	Titre Emploi Service	300 000	300 000
Total des crédits pour des actions individuelles		58 855 907	48 006 307
services collectifs			
33-94 art. 30	Prestation service crèches	55 091 453	0
57-06 art. 10	mise au norme sécurité des restaurants inter administratifs + réservation de logement hors (IdF)	4 000 000	2 395 000
57-06 art. 20	Logement Ile-de France (réservation pour les fonctionnaires en IdF)	0	0
Total des crédits pour de l'action ou du service collectif		59 091 453	2 395 000
33-94 art. 60	Participation au Fonds de financement de l'aide personnalisée à l'autonomie	1 829 388	1 829 388
Ensemble des crédits sociaux		121 301 238	53 755 185

LES CHIFFRES PARLENT D'EUX-MÊMES

Mission / Direction de l'action du gouvernement		2006	Comp 2005-2006	Comp 2004-2006
SRIAS		1 700 000	175 510	175 510
actions individuelles				
logement		7 062 168	5 232 416	4 212 610
aide aux retraités		500 000	500 000	500 000
aides aux familles		15 227 295	0	-3 500 000
services collectifs		30 649 260	0	-1 329 794
crèches		8 800 000	8 500 000	8 500 000
restauration interadministratif		62 238 723	14 232 416	3 382 816
résa de logement		évolution en %	29%	5%
Programme 108 action n°02		67 838 286	14 083 101	-53 762 952
FFAPA		1 899 563	70 175	70 175
Évolution en %		Évolution en %	-16%	-97%
Évolution en %		Évolution en %	26%	-44%

Le budget social 2006 ne fait pas le compte

Les crédits doivent pérenniser l'existant et faire face aux besoins nouveaux

Restauration

La remise aux normes des équipements existants et la création de nouvelles structures sont à prévoir d'ici 2010 et ont été chiffrées à 70 M. En 2006 pour éviter les intoxications alimentaires et la fermeture de restaurants interministériels, un plan d'urgence justifie l'inscription de 10 M aux budgets sociaux dont 4 M à la charge du CIAS.

Seuls 2 M sont soumis aux votes des parlementaires et engagent d'ores et déjà les usagers à réagir pour éviter les fermetures qui vont découler de cette prévision.

La prestation repas commune à l'ensemble des fonctionnaires est très éloignée du prix de revient d'un repas pris en restauration collective, elle doit augmenter d'au moins 20%.

En l'absence de restauration collective de qualité, à tarif social et à proximité du lieu de travail, les titres restaurants doivent être attribués. Des crédits inscrits au PLF 2006 doivent prévoir l'application de la loi en la circonstance.

Logements

Les engagements pris en matière d'autorisations de programme en 2002, 2003, 2004 doivent être respectés. Les 11 M actuellement au ministère de l'équipement (responsable des crédits interministériels pour la réservation de logements) doivent être rapidement mis à la disposition des opérations de réservations en cours.

Les agents se heurtent au manque de logements, au prix des m² locatifs privés inaccessible à leur revenu et aux conditions d'accès dans les logements HLM qui les écartent rapidement.

La seule possibilité de répondre à leurs besoins réside dans la construction massive de logements sociaux dont le socle de financement passe par le livret A dans le cadre d'un pôle financier public mais aussi par la participation économique des employeurs. La poursuite sur crédits sociaux interministériels de la réservation conventionnelle de logements sociaux est également indispensable.

En complément de cette politique prioritaire, un dispositif de prêt à l'accession à la propriété et d'amélioration de l'habitat doit se développer et des aides individuelles permettre aux agents de financer l'accès à un logement dès leur première affectation et durant leur vie.

Aides à la famille et aux retraités

La fonction publique disposera de 8,5 M en 2006 pour financer des emplois de service. Elle participerait ainsi à la mise en place du chèque emploi service universel (CESU) qui sera attribué aux agents de l'état en particulier pour régler les frais de garde des enfants collectif ou individuel mais aussi aux retraités.

L'aide à la garde d'enfants est un besoin pour concilier vie privée et vie professionnelle : Pour autant la CESU est très éloigné des revendications de la CGT. Les actions sociales concourant à la garde des enfants étaient dans la fonction publique multiples : investissement dans la construction de crèches administratives ou inter administratives, réservation de berceaux par participation aux investissements réalisés par des collectivités locales lors de la construction de crèches ou aux fonctionnements de crèches municipales.

En 2005, le transfert aux caisses d'allocations familiales avait marqué un coup d'arrêt à ces actions collectives.

Le chèque emploi service ne peut être utilisé contre un outil collectif offrant des garanties pédagogiques et les agents doivent être aidés.

La CGT revendique : la création de crèches administratives dans les cités administratives, la réservation de berceaux dans les crèches « publiques », la revalorisation des prestations à réglementation commune d'au moins 20%.

Aides aux retraités : Alors que la dépense devrait augmenter en 2006 du simple fait de la revalorisation des taux horaires de rémunération de l'aide ménagère à domicile, aucune augmentation de crédits n'affecte cette prestation.

La CGT revendique la revalorisation des aides, l'augmentation des plafonds de l'AMD. Par ailleurs elle exige le rétablissement et l'amélioration de l'Aide à l'Amélioration de l'Habitat des retraités.

Chèque vacances : les crédits amputés en 2004 ne retrouvent pas leur niveau. Les crédits inscrits au PLF sont identiques à 2005. La CGT revendique des crédits au PLF 2006 pour adapter les critères d'octroi et tendre au 30% de bénéficiaires au lieu des 5% actuellement et créer une nouvelle tranche à 30% pour les handicapés.

Dernière minute, 27 octobre - 19h, Le Ministre vient de confirmer au CIAS les crédits du PLF 2006 portés dans cet article du journal.